

Les subsides

... à la suite de leur réunion d'hier les représentants du syndicat et les hauts fonctionnaires du ministère du Revenu ont communiqué de concert une déclaration selon laquelle les deux parties se disaient persuadées que le ministère n'avait pas imposé de quotas à ses fonctionnaires. M. Gordon Gillespie, le porte-parole syndical, s'est dit convaincu que les gestionnaires régionaux qui avaient eu recours à cette pratique, y avaient mis un terme.

● (1610)

Plus loin dans l'article, on ajoute ceci:

M. Gillespie, le président du groupe des 13,000 vérificateurs membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada, s'est dit convaincu que le gouvernement n'a jamais imposé officiellement de quotas.

«Le ministère du Revenu n'a jamais délibérément cherché à harceler les contribuables,» a-t-il soutenu.

M. J. R. Robertson, le directeur général de la direction de l'observation du ministère, a déclaré dans cet article:

«Certains superviseurs, de leur propre initiative, s'écartent un peu de la ligne de conduite officielle.»

Il a poursuivi en ajoutant ceci:

... depuis toujours, le ministère estime qu'il est impossible d'obliger les vérificateurs à percevoir telle ou telle somme d'argent en une période donnée pour respecter les quotas fixés, car ces derniers ne savent pas d'avance quels dossiers ils seront appelés à examiner.

Le ministre est allé un peu plus loin lorsqu'il a annoncé aujourd'hui à la Chambre qu'il a fait entreprendre dans son ministère une étude sur les procédures qui y sont appliquées. Il vaut la peine de le souligner. Le ministre compte ainsi examiner l'efficacité de ses services et voir s'ils répondent bien aux besoins, surtout dans les domaines de la vérification et de l'évaluation. Il a été énuméré dans un communiqué plusieurs des domaines de l'activité du ministère sur lesquels le ministre a l'intention de se pencher, notamment les arrangements structureux, les programmes d'exploitation, les communications, les systèmes d'information des cadres, les méthodes et les normes de travail, enfin les programmes de formation et de gestion du ministère. Le ministre a décelé un problème isolé et il a bénéficié de l'aide et des conseils précieux de l'opposition pour le régler. Il aurait certes préféré que ces conseils lui soient prodigués avec un peu plus de discrétion, mais il leur a néanmoins prêté une oreille attentive et a entrepris de mettre un terme au trop grand zèle de certains de ses fonctionnaires. Il a écouté ce que les simples députés du caucus libéral et les députés d'en face avaient à lui dire à ce sujet. Il a tenu compte de nos conseils et entrepris une étude des secteurs où des améliorations s'imposent dans le ministère. A cette fin, il a demandé à une personne impartiale de l'extérieur d'examiner la situation et de lui donner son avis. Il a insisté pour que le rapport lui soit remis par étapes, afin de prendre des mesures au plus tôt.

Le système des quotas a posé des problèmes, ce qui est particulièrement important au sein d'une société démocratique où nous nous devons de respecter les droits de l'individu et la légalité. La tâche du député est de prêter une oreille attentive aux personnes qui sont bafouées ou insultées. Il nous faut non seulement un bon système comme celui que le ministre a entrepris de créer, mais également la participation, la sensibilité et l'attention individuelle qu'offrent les simples députés. A mon avis, c'est le nœud de toute cette affaire. Nous avons vu la Chambre prendre les mesures qui s'imposent, à l'instar du ministre. Grâce à cela, le ministère s'en trouvera amélioré et les fonctionnaires seront plus sensibles à leurs responsabilités vis-à-vis du public qu'ils servent.

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Je voulais la poser au ministre ce matin,

mais je n'ai pas pu le faire étant donné que des députés libéraux ont refusé de prolonger de quelques minutes la période de questions.

En 1976, une famille d'éleveurs de ma circonscription a remis sa déclaration d'impôt et fait l'objet d'une évaluation. Elle a payé son impôt, je crois. Un peu plus tard, M. Peter Ruzman a procédé à une réévaluation mais n'a perçu aucun impôt supplémentaire. Quelques mois plus tard, les déclarations de 1976 ont fait à nouveau l'objet d'une réévaluation, cette fois par un certain M. David Innis, ce qui a abouti à la perception de milliers de dollars d'impôt supplémentaires. Puis M^{me} Kay Thompson a réévalué la réévaluation de l'évaluation et constaté que la moitié de l'impôt perçue lors de l'évaluation effectuée par M. Innis, au cours de la seconde réévaluation, était injustifié.

Autrement dit, il y a eu une première évaluation, puis une réévaluation par Ruzman, lequel a conclu qu'aucun impôt supplémentaire n'était dû, puis une autre réévaluation par David Innis, qui a constaté que les contribuables devaient des milliers de dollars supplémentaires et enfin, une dernière réévaluation, effectuée par M^{me} Thompson, laquelle a déclaré que M. Innis s'était trompé et qu'il avait perçu à peu près deux fois trop d'impôts.

Le ministère approuve-t-il ce genre de harcèlement? Chaque fois que l'on procède à une réévaluation, le ministère exige une garantie. Il faut donc s'adresser à la banque et payer une somme supplémentaire qui servira à garantir le paiement de tout supplément d'impôt exigé, s'il en est. C'est injuste. Ces nouvelles évaluations qui n'en finissent pas ébranlent la confiance à l'égard du ministère. Comment peut-on être sûr que ce sera la dernière étant donné que, d'après le cas en question, ces nouvelles évaluations sont conformes à des directives.

M. Fisher: Monsieur le Président, je regrette, mais je refuse de dire quoi que ce soit sur ce cas en particulier. Je félicite le député de l'intérêt qu'il y porte. Ce n'est pas la première fois qu'il soulève des problèmes d'ordre fiscal à la Chambre. Le député est une porte-parole éloquent, soucieux de l'intérêt de ses commettants comme il se doit, mais je ne pense pas que ce soit l'endroit idéal pour discuter de cas particuliers. Je l'invite donc à en saisir personnellement le ministre, comme il le devrait.

M. Crosby: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours du député. J'ai compris presque tout ce qu'il a dit à l'exception de quelques points. On a prétendu que des fonctionnaires de Revenu Canada se seraient rendus coupables de pratiques injustes par le passé, que ces pratiques doivent être dénoncées et corrigées.

Le député affirme-t-il qu'il n'y a pas eu de pratiques injustes? Dans ce cas, il serait prêt à prendre la défense des fonctionnaires du ministère. Ou encore affirme-t-il que ces pratiques existent effectivement mais qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter?

Le président suppléant (M. Herbert): La parole est au député de Mississauga-Sud.

M. Fisher: Mississauga-Nord, monsieur le Président. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) est un conservateur et un grand politique; je ne suis ni conservateur ni grand politique. Et c'est avec bonheur que j'habite le nord.